

++

VILLE d'ECOUEN



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 1ER AVRIL 2010

MEMBRES PRESENTS : Bernard ANGELS, Maire ; Charlotte BRUN, Jean-Noël BELLIER, Marcel BOYER, Vicente PASTOR, Catherine DELPRAT, Nicolas BARBELANE, Maires Adjointes ; Jacques WALQUENART, Evelyne BONETTI, Gilbert ROUSSEAU, Annick THOMAS, Pierre PEREZ, Laurent ROUSSEY, Dalila CHENNAF, Dominique MENIR, Françoise TRANCHART, Christophe PADOIN, Anne RICHARD, Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI, Patrick ISABEL, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

| | |
|-------------------|----------------------|
| Evelyne BILLOUE | à Jacques WALQUENART |
| Mariana BAK | à Nicolas BARBELANE |
| Frédérique THON | à Catherine DELPRAT |
| Christophe MULLER | à Gueric JACQUET |

SECRETAIRES DE SEANCE : Marcel BOYER et Danièle PORLIER

DECISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n° 11/10 du 16 février 2010

Un marché à bons de commande pour la maintenance et le renouvellement des matériels de lutte contre l'incendie a été passé avec la Société S.A.V.P.R.O. dont le siège social est situé à Montesson (78360) – 26, rue du Château d'Eau pour une durée d'un an, pouvant être reconduit à sa date anniversaire par reconduction expresse trois fois au maximum pour des périodes équivalentes, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Décision n°12/10 du 23 février 2010

Dans le cadre de la 15^{ème} semaine du développement durable, un contrat de réservation a été passé avec la société Créa Diffusion dont le siège social est à Latresne (33360) Chemin du Grand Estey – qui s'engage à mettre à disposition pour cette occasion une exposition culturelle et pédagogique « Objectif terre » du 2 au 10 avril 2010. Le montant de cette mise à disposition s'élève à 290 euros toutes taxes comprises pour 9 jours d'exposition.

Décision n°13/10 du 23 février 2010

Un contrat de location à titre précaire et révocable a été signé avec Monsieur Kader KADIRI pour un logement de type F4 et son parking situé au 1 rue Claude Monnet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2010. Le montant de la location s'élève à 501,61 euros par mois pour le logement, et à 23,63 euros par mois pour le parking couvert. Les charges locatives viennent en sus.

Décision n°14/10 du 23 février 2010

Un contrat de location a été signé avec Monsieur Mickaël LESOILLE pour un logement de type F5 situé au 5bis, rue Aristide Briand pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010, et ce jusqu'au 31 décembre 2013. Le montant de la location s'élève à 561,00 euros par mois. Les charges locatives viennent en sus.

Le Conseil Municipal,
Par 24 voix pour, 4 voix contre
et un élu absent au moment du vote

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2010

Approuve le procès verbal du 15 février 2010 sous réserve des modifications apportées.

4 voix contre : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.
1 élu absent au moment du vote : Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,
Par 21 voix pour, 7 abstentions
et un élu absent au moment du vote

AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Décide, d'affecter les résultats de clôture 2009 au budget primitif 2010 comme suit :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2009)

- | | | |
|---|---|----------------|
| • | <u>Excédent de fonctionnement au 31/12/2009</u> : | 1 388 533,12 € |
| | Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement : | 1 388 533,12 € |
| | Report en section de fonctionnement : | 0,00 € |
| • | <u>Déficit d'investissement au 31/12/2009</u> : | 849 529,69 € |
| | Report du déficit d'investissement en dépense d'investissement : | 849 529,69 € |

Il est donc décidé de procéder à l'affectation de 1 388 533,12 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, au budget primitif communal 2010.
Les crédits relatifs aux restes à réaliser seront ouverts au budget primitif.

7 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Daniel CARIANI, Bernard VIGNES.
1 élu absent au moment du vote : Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,
Par 21 voix pour, 4 abstentions et 4 voix contre

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010

Adopte le budget primitif communal de l'exercice 2010 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 6 719 309,64 € | 6 719 309,64 € |
| Section d'investissement | 4 838 138,01 € | 4 838 138,01 € |
| Total | 11 557 447,65 € | 11 557 447,65 € |

Décide de répartir la recette des impositions comme suit :

- Produit des contributions directes : 2 213 957,00 €

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Daniel CARIANI, Bernard VIGNES et Patrick ISABEL.

4 voix contre : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI.

**Le Conseil Municipal,
Par 21 voix pour et 8 abstentions,**

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Fixe les taux d'imposition des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 61,90 %

8 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Daniel CARIANI, Bernard VIGNES et Patrick ISABEL.

**Le Conseil Municipal,
Par 23 voix pour, 4 abstentions
et un élu absent au moment du vote**

**AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 SUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2010
ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010**

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2009 au budget primitif service de l'Assainissement pour l'année 2010 comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2009)

- | | |
|---|-------------|
| • <u>Excédent de fonctionnement au 31/12/2009</u> : | 67 230,77 € |
| Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement : | 61 244,25 € |
| Report en section de fonctionnement : | 5 986,52 € |
| | |
| • <u>Excédent d'investissement au 31/12/2009</u> : | 47 643,92 € |
| • Report de l'excédent d'investissement en recettes d'investissement : | 47 643,92 € |

Il est donc décidé de procéder à l'affectation de 61 244,25 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, au budget primitif de l'assainissement 2010.

Adopte le budget primitif 2010 du service de l'Assainissement comme suit :

Section d'investissement

- | | |
|------------|--------------|
| • Recettes | 191 170,00 € |
| • Dépenses | 191 170,00 € |

Section d'exploitation

- | | |
|------------|--------------|
| • Recettes | 115 986,52 € |
| • Dépenses | 115 986,52 € |

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI,
1 élu absent au moment du vote : Nicolas BARBELANE.

**Le Conseil Municipal,
Par 20 voix pour, 4 abstentions, 4 voix contre
et un élu absent au moment du vote**

**AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 SUR LE BUDGET ANNEXE DES CELLULES
ARTISANALES 2010 ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES CELLULES ARTISANALES – EXERCICE
2010**

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2009 au budget primitif annexe des Cellules Artisanales 2010 comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2009)

- Excédent de fonctionnement au 31/12/2009 : 48 518,64 €
Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement : 48 518,64 €
Report en section de fonctionnement : - €
- Déficit d'investissement au 31/12/2009 : 69 038,74 €
- Report du déficit d'investissement en dépenses d'investissement : 69 038,74 €

Il est donc décidé de procéder à l'affectation de 48 518,64 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, au budget annexe des cellules artisanales 2010.

Adopte le budget annexe des cellules artisanales 2010 comme suit :

Section d'investissement

- Recettes 130 897,82 €
- Dépenses 130 897,82 €

Section d'exploitation

- Recettes 247 700,00 €
- Dépenses 247 700,00 €

4 voix contre : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI.

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Daniel CARIANI, Bernard VIGNES et Patrick ISABEL.

1 élu absent au moment du vote : Laurent ROUSSEY.

**Le Conseil Municipal,
Par 24 voix pour, 4 abstentions
et un élu absent au moment du vote**

PROROGATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Autorise Monsieur le Maire à proroger auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France la ligne de trésorerie selon les conditions et caractéristiques suivantes :

- Montant de l'autorisation : 600 000 euros
- Durée : 1 an
- Commission : 1 000 euros
- Mode de tirage et de remboursement : Virement bancaire
- Le remboursement permet de reconstituer le droit de tirage sans indemnité
- Paiement mensuel des intérêts
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,65 % calculé sur une base de 360 jours
- Aucun nombre ni montant minimum de tirage

- Frais de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages au cours du mois considéré.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

4 abstentions : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI,
1 élu absent au moment du vote : Laurent ROUSSEY.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

ADOPTION DES TARIFS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE POUR LES BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Fixe le montant du remboursement des frais de chauffage à 1,34 euros mensuel par mètre carré.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU CCAS, A LA CAISSE DES ECOLES, AUX ASSOCIATIONS ET ŒUVRES DIVERSES

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations et oeuvres locales ou extérieures désignées ci-après :

COMPTE 6574 :

| | |
|--|-------------|
| • Club de Boxe | 900,00 € |
| • Amis Boulistes | 700,00 € |
| • Club des Archers | 600,00 € |
| • Ecoeu Rando | 650,00 € |
| • Football Club d'Ecouen | 24 000,00 € |
| • USEE | 22 900,00 € |
| • UNSS | 900,00 € |
| • VITAGYM | 250,00 € |
| • Ecoeu Judo | 3 000,00 € |
| • SHUMISEN | 200,00 € |
| • Comité des Œuvres Sociales | 14 000,00 € |
| • Club des Anciens | 1 000,00 € |
| • Tremplin | 500,00 € |
| • Secours catholique Ecoeu/Ezanville | 500,00 € |
| • Souvenirs Français | 90,00 € |
| • Ecoeu Reconnaisant à Charles de Gaulle | 100,00 € |
| • U.N.C. | 90,00 € |
| • F.N.A.C.A. | 450,00 € |
| • Baobab Ki Pouss | 500,00 € |
| • ESCALE | 97 000,00 € |
| • Office de Tourisme | 38 000,00 € |
| • ART'ECOUEN | 450,00 € |
| • Les amis de Saint-Acceul | 500,00 € |
| • Théophile Hingre | 400,00 € |
| • Autour de Leonardo | 6 000,00 € |
| • FCPE Maternelle et Primaire | 400,00 € |
| • D.D.E.N. | 40,00 € |

COMPTE 657362 :

| | |
|--------|--------------|
| ▪ CCAS | 151 375,00 € |
|--------|--------------|

COMPTE 657361 :

| | |
|---------------------|-------------|
| ▪ Caisse des Ecoles | 88 000,00 € |
|---------------------|-------------|

Décide que les acomptes de subvention attribués lors du Conseil Municipal du 15 février 2010 viendront en déduction du montant attribué ci-dessus pour les associations et oeuvres concernées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU FONDS SCOLAIRE 2010

Adopte l'avant projet des opérations suivantes :

| Site | Désignation | Montant ht |
|----------------------------|---|-----------------|
| Groupe scolaire Foch | <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de mobilier ; - travaux d'installation de gâches électriques aux portails extérieurs ; - renouvellement de l'équipement de la cuisine en maternelle (évier, plaque électrique et frigo) ; | 8 000€ |
| Groupe Jules Verne | <ul style="list-style-type: none"> - remplacement de convecteurs électriques. | 4 000€ |
| Groupe scolaire Paul Serre | <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la porte d'entrée de la salle des maîtres ; - Mise en conformité des installations électriques ; - Acquisition de mobilier ; - Rénovation des stores du dortoir en maternelle. | 21000€ |
| Groupe scolaire Raoul Riet | <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de mobilier ; - Réhabilitation des réseaux d'évacuation des eaux usées ; - Rénovation des toilettes en maternelle. | 22 000€ |
| TOTAL HT | | 55 000 € |

Approuve le plan de financement présenté pour cette opération qui s'établit ainsi :

| Montant H.T. | Conseil Général (50%) | Commune |
|--------------|-----------------------|----------|
| 55 000 € | 27 500€ | 27 500 € |

TVA 19,60 % : 10 780 €

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général la subvention au titre du Fonds scolaire pour l'année 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

Le Conseil Municipal,
Par 28 voix pour et un élu absent au moment du vote,

AUTORISATION DE REMBOURSER A LA PAROISSE D'ECOEN-EZANVILLE LES FRAIS DE CONSOMMATION DE FLUIDES (EAU, ELECTRICITE ET GAZ) DURANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES ECURIES

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des frais engagés en faveur du groupement paroissial Bouqueval – Ecoen – Ezanville et le Plessis Gassot pour un montant de 2 100,97 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

1 élu absent au moment du vote : Laurent ROUSSEY

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES-SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal,
A bulletin secret,

DESIGNATION DES MEMBRES DEVANT REPRESENTER LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROISSY PORTE DE FRANCE

Désigne par 21 voix, à bulletins secrets, en son sein les membres devant représenter la commune d'Ecoen à la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes Roissy Porte de France :

Titulaire : Marcel BOYER
Suppléant : Jean-Noël BELLIER

Ont obtenu 4 voix :

Titulaire : Gueric JACQUET
Suppléant : Danièle PORLIER

Titulaire : Daniel CARIANI

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, à percevoir l'aide de l'Etat, à signer le contrat de travail et à verser le salaire à l'agent, dans l'hypothèse où un candidat répondant aux critères du dispositif serait retenu.

VERSEMENT D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AUX AGENTS DE CATEGORIE B

Décide d'appliquer les dispositions du décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 avec extension de l'application des IHTS à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de catégorie B de la Collectivité.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A PREEMPTER LA PARCELLE SISE AU LIEU DIT « LA CEINTURE » CADASTREE AD 211

Décide de préempter la propriété foncière cadastrée AD 211 située au lieu-dit «La Ceinture » à Ecoeu, au prix des domaines, soit 7 326 euros et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition .

MODIFICATION DE LA LIMITE TERRITORIALE AVEC LA COMMUNE D'EZANVILLE AU BOIS BLEU, RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Confirme la demande de modification de la limite territoriale de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal,
Par 25 voix pour et 4 voix contre,

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS PAR LA SA D'HLM TOIT ET JOIE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS 85 RUE MARECHAL LECLERC

Décide d'accorder la garantie de la Ville d'Ecoeu pour le remboursement de 4 emprunts pour un montant global de 1 574 600 euros que la SA d'HLM TOIT ET JOIE envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

4 voix contre : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI.

Vu par Nous, Bernard ANGELS, Maire de la commune d'ECOUEN, pour être affiché le (Article 2121-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire

Bernard ANGELS